

## II/ Propositions d'évolutions des EPCI à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes

### A/ Proposition d'évolution des EPCI à fiscalité propre

Afin d'atteindre les seuils démographiques instaurés par la loi NOTRe et rendre leur périmètre plus pertinents sont proposés :

#### **ARRONDISSEMENT DE BESANCON**

##### **1. Fusion -**

**de la communauté de communes du Pays d'Ornans : 23 communes – 11 130 habitants,**  
**avec la communauté de communes d'Amancey Loue Lison : 20 communes – 4 028 habitants,**  
**et la communauté de communes du canton de Quingey – 34 communes – 9 241 habitants,**  
**et extension de ce périmètre aux communes de :**

- Abbans-Dessous 234 habitants,
- Abbans-Dessus 304 habitants.

	Communautés de communes		
	Communauté de communes du canton de Quingey	Communauté de communes Amancey Loue Lison	Communauté de communes du pays d'Ornans
	<b>34 communes</b>	<b>20 communes</b>	<b>23 communes</b>
	Arc et Senans, Bartherans, Brères, Buffard, By, Cessey, Chamay, Châtillon sur Lison, Chay, Chenecey-Buillon, Chouzelot, Courcelles les Quingey, Cussey sur Lison, Echay, Epeugney, Fourg, Goux sous Landet, Lavans Quingey, Liesle, Lombard, Mesmay, Montfort, Montrond le Château, Myon, Palantine, Paroy, Pessans, Pointvillers, Quingey, Rennes-sur-Loue, Ronchaux, Rouhe, Rurey, Samson	Amancey, Amathay-Vésigneux, Amondans, Bolandoz, Cléron, Crouzet-Migette, Déservillers, Eternoz, Fertans, Flagey, Labergement-du-Navois, Lizine, Longeville, Malans, Montmahoux, Nans-sous-Sainte-Anne, Reugney, Sainte-Anne, Saraz, Silley-Amancey	Bonnevaux-le-Prieuré, Cademène, Chantrans, Charbonnières-les-Sapins, Chassagne-Saint-Denis, Châteaueux-les-Fossés, Durnes, Echevannes, Foucherans, Lavans-Vuillafans, L'Hôpital-du-Grosbois, Lods, Malbrans, Merey-sous-Montrond, Montgesoye, Mouthier-Haute-Pierre, Ornans, Saules, Scey-Maisières, Tarcenay, Trépot, Villers-sous-Montrond, Vuillafans
<b>Communes membres</b>	<b>dont la plus peuplée est Arc et Senans (1 537 habitants)</b>	<b>dont la plus peuplée est Amancey (666 habitants)</b>	<b>dont la plus peuplée est Ornans (4 259 habitants)</b>

<b>Population municipale 2015</b>	9 241 habitants	4 028 habitants	11 130 habitants
<b>Superficie</b>	248,49 km <sup>2</sup>	198,56 km <sup>2</sup>	228,10 km <sup>2</sup>
<b>Densité</b>	37,1 habitants/ km <sup>2</sup>	20,2 habitants/ km <sup>2</sup>	48,7 habitants/ km <sup>2</sup>
<b>Fiscalité</b>	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone
<b>Zone de montagne</b>	non	12 communes	8 communes
<b>Bassin de vie (communes)</b>	Salins les Bains : 17 communes Besançon : 8 communes Ornans : 5 communes Saint Vit : 3 communes Saône : 1 commune	Ornans : 16 communes Levier : 4 communes	Ornans : 16 communes Valdahon : 3 communes Saône : 4 communes
<b>Bassin d'emploi</b>	Besançon	Besançon (pour 6 communes)	Besançon et Ornans
<b>Bassin d'habitat</b>	Quingey (sauf Epeugney, Montrond le Château, Chenecey Buillon et Charmay : bassin d'habitat de Besançon)	Amancey-Levier (sauf Cléron et Longeville : vallée de la Loue)	Besançon : 7 communes, Vallée de la Loue : 14 communes, Amancey-Levier : 2 communes (Amathay-Vesigneux et Chantrans) Quingey : 1 commune (Cademène)
<b>Aire urbaine</b>	Besançon (sauf Arc et Senans, Bartherans, By)	Ornans (pour 8 communes) Salins les bains (Ste Anne)	Besançon (8 communes) Ornans (12 communes)

La communauté de communes issue de la fusion de ces 3 communautés de communes, auxquelles s'adjoindront ces 2 communes, comprendra 79 communes pour une population de 24 937 habitants.

Ces trois communautés de communes devaient évoluer pour atteindre le seuil démographique de la loi NOTRe et améliorer la cohérence spatiale de leur périmètre.

Il est indispensable d'envisager pour ces trois communautés de communes une évolution commune : en effet, seul un rapprochement de ces trois EPCI permet d'atteindre le nouveau seuil de population imposé par la loi NOTRe (tout rapprochement de deux seulement de ces communautés de communes entre elles, ne permet pas à la troisième, d'atteindre le seuil légal).

Ces trois communautés de communes appartiennent depuis décembre 2001 au Pays Loue Lison, espace pertinent de réflexion et d'élaboration d'un projet de développement commun.

Ce pays correspond à un territoire qui selon la loi du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire présente « une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi »

Elles ont, dans ce cadre, tissé des liens entre elles et travaillé ensemble dans le cadre de la charte de pays.

Sur ce même territoire, le Pays Loue Lison va bénéficier du programme européen LEADER (aide au développement des territoires ruraux) de 2,3 millions d'€ (2015-2020) pour soutenir

des projets de valorisation des atouts naturels et culturels, du tourisme, du développement de l'économie locale et des circuits courts.

Ces trois communautés de communes appartiennent également au syndicat mixte de la Loue, chargé de la valorisation du milieu aquatique ainsi qu'au SYBERT pour les déchets et au SYDED pour l'électricité.

Ce nouvel EPCI disposera d'un territoire plus étendu et cohérent, de la source de la Loue et du Lison jusqu'à Arc-et-Senans permettant de mieux développer le tourisme autour du patrimoine naturel remarquable que forme ce territoire de la Loue et de son affluent principal le Lison et du patrimoine culturel autour de Courbet et de la Saline Royale d'Arc-et-Senans.

Ce patrimoine naturel d'exception, sur ce même périmètre, a d'ailleurs été reconnu site d'intérêt communautaire (NATURA 2 000) tant pour son importance écologique que pour sa diversité des paysages, des milieux et des espèces.

Ce nouveau territoire, essentiellement rural, pourra bénéficier de l'attractivité, des services et des entreprises situées sur Ornans et pourra s'appuyer également sur une armature de bourgs-centres tels que Quingey, Amancey et Arc-et-Senans pour assurer un développement homogène de cet espace et assurer ainsi un meilleur service aux populations.

Ce secteur, n'est pour l'instant pas couvert par un SCOT ou un projet de SCOT, mais devra l'être dans un avenir proche.

Les communes d' Abbans-Dessous et Abbans-Dessus sont très proches de Quingey pour les services marchands (commerces) et non marchands (collège).